



## Mois de préavis et congés payés

Par **Loran Rennes**, le **21/07/2012** à **17:23**

Bonjour.

Je suis salarié dans un bar, comme barman.

J'ai posé mes congés payés pour cet été du 18 août au 07 septembre, vacances validées par mon employeur.

Depuis, on me propose un autre travail, un poste difficile à refuser (travail plus intéressant, meilleur salaire, et au soleil!!!).

Mais je dois absolument être disponible à partir du 05 septembre.

Jusqu'à là ça va, mon mois de préavis passe si je me dépêche de présenter ma démission à mon chef. Mais à ce moment là, peut-il me refuser mes vacances?

Merci de vos réponses.

Par **seb544**, le **21/07/2012** à **18:43**

Bonjour

L'employeur ne peut refuser les congés que plus d'un mois avant la date de ces derniers donc pour votre cas il n'en peut plus.

Sachez cependant que des congés posés avant le préavis repoussent ce dernier d'autant de temps que les congés.

Par **Loran Rennes**, le **22/07/2012** à **09:49**

C'est bien ce que je craignais...

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre...